

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

POUDRE TETRAMETHRINE CHIEN CHAT VETOTONIC

2. Composition qualitative et quantitative

Un g contient :

Substance(s) active(s) :
Tétraméthrine 2 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Poudre pour application cutanée.

4.1. Espèces cibles

Chiens et chats.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les chiens et les chats :
- Traitement des infestations par les puces, les poux et les tiques.

4.3. Contre-indications

Ne pas utiliser chez un animal malade ou convalescent ou présentant des lésions cutanées étendues.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Eviter le contact de la poudre avec les yeux ou la gueule de l'animal. En cas de contact fortuit rincer abondamment à l'eau.
Ne pas mélanger avec la nourriture.
Ne pas utiliser chez les chatons de moins de 2 mois.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Se laver les mains après utilisation.
Ne pas fumer, boire ou manger pendant l'application.
En cas d'exposition accidentelle avec les yeux, rincer à l'eau avec soin.
Utiliser dans un local bien aéré, de préférence à l'extérieur.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

iii) Autres précautions

La tétraméthrine peut avoir un effet toxique sur les organismes aquatiques. Ne pas laisser les chiens se baigner dans des

cours d'eau dans les jours qui suivent l'application du produit.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Des effets indésirables ont été observés : léthargie, anorexie, hypersalivation, tremblements et ataxie.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Les études de laboratoire sur la tétraméthrine n'ont pas mis en évidence d'effets tératogènes ou embryotoxiques. Cependant, l'innocuité n'a pas été établie chez les espèces cibles pendant la gestation et la lactation. L'utilisation du produit en cas de gravidité ou de lactation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établi par le vétérinaire.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Ne pas utiliser simultanément d'autres insecticides de la famille des pyréthrinoïdes.

4.9. Posologie et voie d'administration

2 mg de tétraméthrine par kg de poids corporel, par voie cutanée soit 1 g de poudre par kg de poids corporel ce qui correspond à 15 g de poudre pour un animal de 15 kg.

Appliquez la poudre sur le pelage, en évitant les yeux et le museau, tout en brossant la fourrure à rebrousse poil pour faire pénétrer le produit. Brossez ensuite le pelage pour faire tomber l'excédent de poudre.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Les signes d'intoxication sont tremblement, faiblesse musculaire, hypersécrétion et détresse respiratoire. En cas d'apparition de troubles nerveux, procéder à un lavage à l'eau tiède et au savon pour éliminer les restes du produit. Le traitement est symptomatique.

4.11. Temps d'attente

Sans objet.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : antiparasitaire externe, pyréthrinoïdes.

Code ATC-vet : QP53AC13.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

La tétraméthrine, molécule de la famille des pyréthrinoïdes, se caractérise par son activité insecticide et acaricide. La molécule agit par contact, en bloquant la transmission de l'influx nerveux chez les insectes. Ces effets sont attribués à des variations de la perméabilité membranaire des axones, aux ions sodium et potassium.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

La métabolisation de la tétraméthrine est rapide.

Propriétés environnementales

Le produit peut être toxique pour les poissons et organismes aquatiques.

6.1. Liste des excipients

Talc

6.2. Incompatibilités majeures

Non connues.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans.

6.4. Précautions particulières de conservation

Ne pas conserver à une température supérieure à 25°C.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon poudreux polychlorure de vinyle
Cape poudreuse polyéthylène haute densité

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

En raison de la toxicité des pyréthrinoides pour les poissons, éviter toute contamination des points d'eau.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

BEAPHAR
2 ALLEE VIVALDI
LE SAN GIORGIO
06800 CAGNES-SUR-MER

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/5187737 0/2004

Flacon poudreux de 150 g
Flacon poudreux de 400 g

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

03/09/2004 - 03/09/2009

10. Date de mise à jour du texte

14/10/2014.

